

2011  
2015

PLAN D'ACTION  
EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE  
SELON LES SEXES 2011-2015

---

2011  
2015



PLAN D'ACTION  
EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE  
SELON LES SEXES 2011-2015

---

Québec 

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Remerciements au personnel du Secrétariat pour les efforts déployés dans la réalisation de ce plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ainsi qu'au personnel des ministères et organismes qui y sont engagés.

#### **Coordination**

Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe

Marcelle Gendreau, responsable de l'implantation de l'ADS

#### **Révision linguistique**

Hélène Dumais

#### **Conception et graphisme**

Brad

#### **Impression**

k2 impressions

#### **Édition**

Direction des communications et des affaires publiques

**Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »  
du site Internet du Secrétariat à la condition féminine :  
[www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)**

Dépôt légal 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-62041-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-62042-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

#### **Pour obtenir un exemplaire de ce document :**

Secrétariat à la condition féminine

Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : [scf@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:scf@mcccf.gouv.qc.ca)

---

# SIGLES ET ACRONYMES

---

<b>ADS</b>	Analyse différenciée selon les sexes
<b>ACJQ</b>	Association des centres jeunesse du Québec
<b>ASP</b>	Associations sectorielles paritaires
<b>ASSS</b>	Agences de la santé et des services sociaux
<b>CALQ</b>	Conseil des arts et des lettres du Québec
<b>CQRHC</b>	Conseil québécois des ressources humaines en culture
<b>CRE</b>	Conférences régionales des élus
<b>CSSSPNQL</b>	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
<b>CSST</b>	Commission de la santé et de la sécurité du travail
<b>EESAD</b>	Entreprises d'économie sociale en aide domestique
<b>INSPQ</b>	Institut national de santé publique du Québec
<b>IR SST</b>	Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>ITSS</b>	Infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>MAMROT</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MCCCF</b>	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
<b>MCE</b>	Ministère du Conseil exécutif
<b>MDEIE</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
<b>MELS</b>	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
<b>MESS</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>MFA</b>	Ministère de la Famille et des Aînés
<b>MFQ</b>	Ministère des Finances du Québec
<b>MICC</b>	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
<b>MJQ</b>	Ministère de la Justice du Québec
<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OBNL</b>	Organisme à but non lucratif
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec
<b>OQLF</b>	Office québécois de la langue française
<b>PNSP</b>	Programme national de santé publique
<b>PRIIME</b>	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
<b>RRQ</b>	Régie des rentes du Québec

- SAA** Secrétariat aux affaires autochtones
- SAJ** Secrétariat à la jeunesse
- SCF** Secrétariat à la condition féminine
- SHQ** Société d'habitation du Québec
- SODEC** Société de développement des entreprises culturelles





PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) 2011-2015



---

# INTRODUCTION

---

En 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing, 180 États et gouvernements, dont le Québec, ont reconnu la nécessité d'appliquer une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et de promouvoir des mesures concrètes et visibles afin d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les programmes et politiques.

L'ADS a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra

avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, sur la base des réalités et des besoins différenciés selon les sexes.

Au Québec, neuf projets pilote dans sept ministères ont été réalisés de 1997 à 2004. À la suite de la publication, en 2005, d'un rapport probant sur l'expérimentation de ces initiatives, le gouvernement du Québec a décidé d'implanter l'ADS dans les pratiques gouvernementales en faisant de celle-ci l'approche transversale de la politique en matière d'égalité entre

les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, lancée en décembre 2006.

Pour ce faire, le premier plan d'action en matière d'ADS (2007-2010) a été publié. Il prévoyait, entre autres, l'élaboration d'une stratégie d'implantation, la conception d'outils nécessaires à la promotion, à la sensibilisation et à la formation ainsi que l'intégration de l'ADS dans quinze projets.

---

Quatre ans plus tard, au 31 mars 2011, les résultats s'avèrent très positifs. On compte 41 projets dans les ministères et organismes et dans les instances locales et régionales, plus de 1400 personnes ayant reçu des séances de sensibilisation, de formation ou des services d'accompagnement, et plus de 400 personnes ayant reçu une formation en rédaction épïcène.

Maintenant que plusieurs projets sont amorcés, le défi du Plan d'action en matière d'ADS 2011-2015 est d'assurer la réalisation et la mise en valeur de résultats concrets.

---

L'évaluation de l'implantation de l'ADS, tenue à l'automne 2010, a aussi permis de constater l'enjeu qui consiste à démontrer les effets positifs de l'ADS dans un contexte d'application sur une base volontaire.

La même étude a également permis de tirer quelques constats clés pour l'intégration de l'ADS dans les pratiques gouvernementales, notamment la nécessité d'obtenir l'adhésion des autorités, de bénéficier du soutien d'experts et d'expertes, d'avoir accès à des données sexuées et à une offre de services de sensibilisation, de formation et d'accompagnement ainsi

---

qu'à l'intégration d'une reddition de comptes.

Les recommandations de cette consultation ont inspiré le présent Plan d'action en matière d'ADS 2011-2015, qui se structure selon les cinq objectifs qui suivent.

---

# OBJECTIFS

---

## **1 / Mettre en œuvre des projets intégrant l'ADS au sein des ministères et des organismes**

Le deuxième plan d'action en matière d'ADS commence une nouvelle étape dans la mise en œuvre des projets. Pour la première fois, ceux-ci sont regroupés en un plan d'action qui fera l'objet d'une reddition de comptes. L'ADS étant transversale, son intégration dans les pratiques gouvernementales passe nécessairement par les ministères et les organismes.

À ce jour, 18 ministères et organismes gouvernementaux se sont engagés à réaliser 35 actions en ADS. Elles sont d'envergure variable, allant du plan d'action à la collecte de données ou aux études, en passant par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ou de mesures. Les actions concernant la collecte de données ou les études représentent souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'ADS. En ce sens, elles pourront éventuellement donner lieu à l'élaboration de mesures en vue de prévenir ou de corriger des inégalités entre les femmes et les hommes. Le détail de ces 35 actions se trouve à partir de la page 15 du présent document.

Plusieurs projets sont aussi en cours dans les CRE et dans une grande ville. De plus, quatre régions ont des formatrices régionales. Le Secrétariat à la condition féminine soutient, à travers les ententes régionales et son offre de services, les initiatives locales et régionales en matière d'ADS.

---

## 2 / Consolider l'offre de services

Dans l'évaluation de l'implantation de l'ADS, menée à l'automne 2010, l'offre de services et les outils en matière d'ADS, mis au point par le Secrétariat à la condition féminine, ont été reconnus comme très utiles à l'implantation de l'ADS. Ils ont favorisé l'émergence d'un nombre de projets toujours croissant.

En ce sens, une attention particulière sera accordée à l'offre de services d'accompagnement tout en poursuivant la promotion, la sensibilisation et la formation. Pour ce faire, le Secrétariat à la condition féminine souhaite :

- 1 / poursuivre l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et organismes gouvernementaux, les CRE et les villes;
- 2 / élargir l'offre de services en ce qui a trait à l'accompagnement;
- 3 / adapter des formations ou en concevoir de nouvelles selon les besoins des groupes cibles;
- 4 / mettre au point des outils pour soutenir le personnel visé impliqué dans les ministères et les régions.

---

### 3 / Soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation

L'implantation de l'ADS dans les pratiques gouvernementales fait appel à la prise en considération des réalités différenciées entre les femmes et les hommes dans les façons de faire propres à chaque instance. Dans un premier temps, l'approche par projet permet d'expérimenter l'ADS et de se familiariser avec cette démarche. Lorsqu'un ministère ou un organisme a déjà franchi cette étape, il peut définir la manière dont il veut promouvoir l'ADS dans son instance et en généraliser la pratique.

Déjà, quelques ministères ont amorcé des étapes vers une intégration de l'ADS dans leurs façons de faire. Pour encourager le développement de pratiques de systématisation, le Secrétariat à la condition féminine compte :

**1/** accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux, notamment ceux dont la mission première se destine directement aux personnes, dans la conception de mesures concourant à la systématisation de l'ADS;

**2/** poursuivre l'accompagnement et la mise en œuvre de projets d'envergure intégrant l'ADS.

---

#### 4 / Consolider la structure de gouvernance

Les principales conditions de réussite d'un projet en matière d'ADS sont la volonté des autorités, le soutien d'experts et d'expertes ainsi que l'accès aux données sexuées. La structure de gouvernance vient appuyer ces trois conditions gagnantes à travers le comité directeur des sous-ministres, le comité interministériel des professionnelles et professionnels, le réseau des CRE, le réseau des formatrices et des formateurs, et la reddition de comptes. Le Secrétariat à la condition féminine entend :

- 1 / instaurer un système de reddition de comptes en matière d'ADS;
- 2 / consolider le travail sur le développement de banques de données sexuées;
- 3 / développer le réseau de formatrices et de formateurs en matière d'ADS;
- 4 / maintenir et consolider les instances en place.

---

## 5 / Assurer le rayonnement de l'ADS

L'ADS étant un processus qui peut s'appliquer de façon transversale à plusieurs domaines, il importe, pour y adhérer, de comprendre concrètement les résultats qu'elle peut donner. Au Québec, plusieurs projets sont amorcés, mais ils en sont encore aux premières étapes de réalisation. Le Plan d'action en matière d'ADS 2011-2015 a donc pour défi de mettre en valeur des résultats probants afin de susciter l'adhésion des partenaires. C'est pourquoi le Secrétariat à la condition féminine projette de réaliser les actions suivantes :

- 1 / développer une approche promotionnelle de l'ADS;
- 2 / organiser un forum sur l'ADS pour promouvoir les réalisations et favoriser le transfert de connaissances provenant des instances tant locales ou régionales que nationales;
- 3 / réaliser une évaluation d'impact.

PROJETS INTÉGRANT L'ADS  
AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

---

# ACTIONS

---



## 1 / Mettre en œuvre des mesures pour prévenir les lésions professionnelles chez les travailleuses et favoriser la gestion de la santé et la sécurité dans les milieux de travail qui les accueillent

Chaque année, des milliers de femmes sont victimes d'un accident ou d'une maladie du travail, particulièrement dans les secteurs à haute densité de main-d'œuvre féminine. De plus, aujourd'hui encore, bon nombre de femmes renoncent, à tort, à orienter leur carrière vers des milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre masculine, car elles craignent de ne pas avoir la constitution physique voulue ou de s'exposer à des risques anormalement élevés pour leur santé et leur sécurité.

L'ADS favorisera l'implantation de différentes mesures concernant la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail :

- 1/ à haute densité de main-d'œuvre féminine, par exemple le secteur des services médicaux et sociaux;
- 2/ non traditionnels pour les femmes.

**Groupe cible : les travailleuses des secteurs où se concentre la main-d'œuvre féminine ou celles qui occupent des métiers non traditionnels pour les femmes**

<sup>1</sup> Les ministères et organismes inscrits entre parenthèses collaborent à la mise en œuvre de l'action.

Responsable (Collaborateur)<sup>1</sup>

CSST

Partenaire

*ASP — santé et sécurité du travail, IRSST, réseau de la santé, associations syndicales et patronales, milieux de travail*

## 2 / Intégrer l'ADS dans les travaux du comité interministériel sur la situation des entreprises d'économie sociale en aide domestique

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, lancé en novembre 2008, veut soutenir le développement de l'économie sociale au Québec. L'une des mesures qu'il contient consiste en la réalisation d'un portrait de la situation des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) dans chacune des régions du Québec. Ces portraits régionaux, dont certaines données sont ventilées par sexe, ont été réalisés et constituent une des sources principales d'information dont dispose, dans le contexte de ses travaux, le comité interministériel sur la situation des EESAD mis en place en 2009. À la suite de l'analyse de ces portraits, le comité interministériel présentera des recommandations au gouvernement en vue d'optimiser les interventions dans ce domaine.

Étant l'organisme responsable du pilotage du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif et aussi du comité interministériel sur les EESAD, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) assure la prise en considération des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les recommandations du comité interministériel et, également, dans leur mise en œuvre. L'intégration de l'ADS au domaine des EESAD est fondamentale, car les femmes représentent environ 93 p. 100 de leur personnel, outre qu'elles sont majoritaires parmi la population visée par ces organismes.

**Groupe cible : le personnel travaillant dans les EESAD**

Responsable (Collaborateur)

*MAMROT*

### 3 / Réaliser une ADS dans le cas des jeunes de la relève agricole

Il existe très peu de données concernant le profil de la relève agricole féminine au Québec. À partir de la base de données du recensement de la relève agricole établie, une analyse sera réalisée pour mettre en lumière les différences de profil et de cheminement entre les femmes et les hommes qui font carrière dans le secteur agricole.

**Groupe cible : les jeunes agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans**

Responsable (Collaborateur)

**MAPAQ**

#### 4 / Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

La question de la rémunération de la main-d'œuvre culturelle, notamment celle des artistes, est complexe. Les études statistiques récentes sur la rémunération des artistes utilisent le revenu moyen comme étalon de mesure. Invariablement, ces études démontrent que le revenu moyen des artistes est inférieur à celui de l'ensemble de la population active, voire sous le seuil de la pauvreté, notamment en ce qui concerne la danse et les métiers d'art. Or, l'utilisation des moyennes ne rend pas compte des différences, parfois radicales, quant aux situations financières entre les professions artistiques ou entre les sexes. De plus, il est impossible de distinguer les revenus de nature artistique des autres types de revenus d'emploi. Il apparaît donc que les connaissances statistiques devraient être plus précises et complètes.

**Groupe cible : les femmes et les hommes qui exercent une profession artistique**

Responsable (Collaborateur)

*MCCCF (ISQ, CALQ,  
SODEC, CQRHC)*

## 5 / Soumettre la stratégie en matière d'entrepreneuriat du gouvernement du Québec à l'ADS

La stratégie gouvernementale en matière d'entrepreneuriat sera lancée en 2011. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) s'est engagé à soumettre cette stratégie à l'ADS et vise une reddition de comptes sexuée dans le but de prévenir ou de réduire les inégalités entre les sexes, de discerner de façon préventive les effets distincts sur les hommes et les femmes, et de tenir compte de leurs besoins différenciés.

**Groupe cible : les chefs d'entreprise et les partenaires de développement économique**

Responsable (Collaborateur)

---

*MDEIE*

## 6 / Poursuivre l'application de la règle de gestion relative à l'intégration de l'ADS dans les interventions ministérielles

Depuis avril 2009, une règle de gestion concernant l'utilisation de l'ADS dans les interventions ministérielles a été adoptée. Cette règle a été mise à jour en décembre 2010.

**Groupe cible : les gestionnaires**

Responsable (Collaborateur)

## 7 / Produire et diffuser des données, et mener des études et des recherches selon l'ADS

Intégrer l'ADS dans la totalité des publications de statistiques et dans les indicateurs de l'éducation, lorsque les données sont accessibles, ainsi que dans les appels de proposition des programmes de recherche.

**Groupe cible : les élèves du primaire, du secondaire et du collégial**

MELS

## 8 / Conformément au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, encourager les alliances pour la solidarité à tenir compte de l'ADS dans leurs travaux

Afin de donner une nouvelle impulsion à la démarche collective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 doit être mis en œuvre concrètement dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Fonds québécois d'initiatives sociales, doté de 115 millions de dollars, permettra de mieux soutenir la lutte contre la pauvreté en région grâce à la signature de 22 alliances pour la solidarité. Celles-ci favoriseront la mobilisation et la concertation des acteurs régionaux dans la coordination, la planification et la réalisation d'actions structurantes aux niveaux local et régional. Chaque région devra produire un plan d'action concerté et établir ses priorités. Dans l'établissement des besoins, les alliances devront présenter un portrait de la situation permettant de mettre en évidence les territoires, les problématiques et les groupes d'individus qui sont en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, ou plus à risque à cet égard sur leur territoire.

**Groupe cible : les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard**

Responsable (Collaborateur)

*MESS (MCCCF)*

Partenaire

*CRE, Ville de Montréal,  
CSSSPNQL*

## 9 / Intégrer l'ADS dans quinze mesures du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015

La loi adoptée en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale énonce que les actions envisagées dans ce cadre doivent, dans leur conception et leur mise en œuvre, permettre de prendre en considération les réalités propres aux femmes et aux hommes en y appliquant, notamment, l'ADS.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), dans ses travaux de coordination, suivra l'application de l'ADS dans les quinze mesures du Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 qui doivent intégrer l'ADS.

**Groupe cible : les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou à risque à cet égard**

Responsable (Collaborateur)

MESS



## 10 / Mettre en œuvre des projets d'expérimentation intégrant l'ADS afin d'améliorer le continuum de services intersectoriels en matière d'emploi et de santé pour les personnes ayant des troubles de santé mentale

Les personnes ayant des troubles de santé mentale font face à plusieurs obstacles en vue de leur intégration et de leur maintien en emploi. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de même que le MESS interviennent souvent auprès de ces personnes dans le respect de leur mission respective sans, toutefois, qu'il y ait de concertation quant aux interventions, aux outils et aux ressources dont ils disposent. Les projets auront pour objet d'implanter des expérimentations favorisant la mise en commun des expertises propres au réseau de l'emploi et au réseau de la santé.

La littérature démontre que la prévalence des différents types de maladies mentales ne se répartit pas de la même façon chez les hommes et les femmes. Également, une étude menée en 2006 par Statistique Canada confirme la tendance historique des femmes handicapées à se caractériser par un taux d'emploi plus faible que celui des hommes handicapés.

### Groupe cible : les personnes ayant des troubles de santé mentale

Responsable (Collaborateur)

*MESS, MSSS*

## 11 / Appliquer l'ADS dans des travaux devant conduire à l'obtention de la norme BNQ 9700-820 CTF par le ministère de la Famille et des Aînés

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) compte appliquer l'ADS dans des travaux déjà entrepris devant conduire à sa certification en vertu de la norme BNQ 9700-820 CTF. Cette approche permettra de mieux comprendre les besoins des femmes et des hommes et d'adapter les mesures retenues à leurs besoins.

**Groupe cible : le personnel du MFA**

Responsable (Collaborateur)

MFA

## 12 / Appliquer l'ADS dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015

Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 prévoit, notamment, la consolidation d'un continuum de services efficaces permettant de prévenir, de dépister et d'intervenir de manière à franchir de nouveaux pas dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Dans ce contexte, trois des quatre actions structurantes du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 seront mises à profit en vue de mieux connaître leurs besoins différenciés selon les sexes :

**1 /** Le MFA financera la création d'une chaire de recherche sur la lutte contre la maltraitance dont les recherches, le cas échéant, tiendront compte de l'ADS;

**2 /** Le MFA tiendra des statistiques des appels faits à la ligne Aide Abus Aînés, ligne téléphonique nationale d'écoute et d'aiguillage. Ces données sexuées pourront ultérieurement être utilisées par différents partenaires dans la mise au point d'outils de prévention, de dépistage et d'intervention mieux adaptés aux besoins des âgées et des aînés;

Responsable (Collaborateur)

*MFA (MSSS)*

12 /

3 / Dans leur mandat, les coordonnateurs régionaux et les coordonnatrices régionales prendront en considération les réalités et les besoins propres aux personnes âgées et les documenteront au moment de poser leur diagnostic.

Des données sexuées qui seront colligées permettront de mettre en lumière la prévalence du phénomène ainsi que ses différentes manifestations pour les aînés et les aînées en vue d'adapter l'intervention.

**Groupe cible : les personnes aînées**

### 13 / Intégrer l'ADS dans les projets Carrefour d'information pour aînés

Depuis le printemps 2008, le Secrétariat aux aînés finance et encadre l'implantation de projets pilotes Carrefour d'information pour aînés. Ce service, géré par des organismes communautaires et bénévoles, porte sur les programmes et les services gouvernementaux destinés aux personnes âgées. Ces carrefours sont accompagnés d'un service de coordination nationale qui a le mandat d'assurer la mise en œuvre des plans d'action préparés par les organismes promoteurs, de cumuler les données statistiques, d'agir à titre de relayer d'information relativement aux nouveautés dans les programmes et les services ainsi que d'organiser des activités de partage d'expertise. Compte tenu de ce qui précède, il s'avère pertinent de voir à ce que les bénévoles reçoivent la formation sur l'ADS.

#### **Groupe cible : les personnes âgées**

Responsable (Collaborateur)

*MFA*

Partenaire

*OBNL*

## 14 / Appliquer l'ADS au régime fiscal du Québec

L'ADS permet notamment de comparer les effets des politiques de taxation des particuliers sur les hommes et les femmes. L'analyse envisagée consistera d'abord à répartir les contribuables selon le sexe et certaines caractéristiques socioéconomiques. Ensuite, elle se basera sur les différentes mesures fiscales touchant la fiscalité des personnes privées, telles que les impôts, les crédits d'impôt, les déductions et les exemptions, pour comparer leur incidence sur les femmes et les hommes. Une appréciation de l'évolution de la situation sera ensuite effectuée par la mise à jour des principaux tableaux de cette analyse.

**Groupe cible : l'ensemble des contribuables**

Responsable (Collaborateur)

MFQ

## 15 / Exiger des organismes qui soumettent un projet dans le cadre du *Programme Action diversité* qu'ils tiennent compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes

Le *Programme Action diversité* est un programme d'aide financière à l'intention des organismes qui réalisent des projets structurants en matière de diversité afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et des Québécois de toutes origines au développement de la société québécoise.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) déploie des efforts importants pour former son personnel à l'ADS. Il souhaite inciter ses partenaires à tenir compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes dans leurs interventions.

### **Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes**

Responsable (Collaborateur)

---

*MICC (SCF)*

Partenaire

---

*OBNL*

## 16 / Prendre en considération les réalités différenciées des femmes et des hommes dans l'amélioration de l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec

Le gouvernement souhaite mettre en place un continuum de services afin de mieux coordonner les interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées pour augmenter la cohérence, l'efficacité et la rapidité des actions accomplies. Le nouveau dispositif de services intégrés pour ces personnes devrait permettre de réduire les délais de leur intégration de même que de hausser leur taux d'emploi.

Le recours à l'ADS permettra de faire des propositions pour renforcer l'accompagnement des immigrantes, tout en tenant compte de la situation particulière de ces femmes.

**Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes**

Responsable (Collaborateur)

*MICC, MESS*



## 17 / Intégrer l'ADS dans le processus d'évaluation du *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)*

Depuis 2005, le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) a permis à plus de 5 000 personnes d'avoir accès à un premier emploi dans leur domaine de compétence. Ce sont aussi près de 5 000 entreprises qui ont intégré au-delà de 1 900 femmes et 3 100 hommes, soit 38 p. 100 de femmes. L'analyse des données opérationnelles montre une progression dans l'utilisation du PRIIME par des femmes. Ainsi, en 2005-2006, 31 p. 100 des personnes inscrites au soutien du PRIIME étaient des femmes, alors qu'en 2009-2010 elles étaient 42 p. 100. Depuis mai 2010, une clause en matière d'ADS est incluse dans la nouvelle entente tripartite relative à la gestion du PRIIME. Lors de la précédente entente, l'évaluation de programme n'a pas procédé à une ADS puisque cette analyse et ses prémisses n'étaient pas incluses dans le protocole convenu en mai 2005. La deuxième évaluation, qui débutera en 2011, devrait permettre de mettre en perspective l'évolution de ce programme et de ses résultats sur l'ouverture des entreprises québécoises. L'ADS pourrait aussi faire ressortir des éléments importants qui créeraient des conditions pour améliorer le programme et ses effets souhaités sur la situation des femmes visées.

**Groupe cible : les personnes immigrantes ou de minorités visibles**

Responsable (Collaborateur)

---

*MICC (Emploi-Québec,  
MESS et Investissement  
Québec)*

**18 / Colliger des données ventilées selon le sexe pour inclure l'ADS dans le suivi évaluatif de la mesure favorisant le passage du statut de « résident temporaire » à celui de « résident permanent » pour les étudiantes et les étudiants étrangers**

Conformément au plan d'action 2010-2011 pour l'implantation de l'ADS dans les pratiques du MICC, le secteur Immigration s'est engagé à documenter et à colliger des données ventilées pour inclure l'ADS dans le suivi évaluatif de la mesure favorisant le passage du statut de « résident temporaire » à celui de « résident permanent » pour les étudiantes et les étudiants étrangers (*Programme de l'expérience québécoise*).

**Groupe cible : les étudiantes et les étudiants étrangers s'étant prévalus du Programme d'expérience québécoise**

Responsable (Collaborateur)

MICC

## 19 / Réviser le guide du parrainage collectif en tenant compte des principes de l'ADS

La population québécoise manifeste de plusieurs manières sa solidarité à l'égard des personnes en situation particulière de détresse. L'une d'elles consiste à souscrire un engagement de parrainage en faveur de personnes réfugiées ou de personnes en situation semblable qui se trouvent à l'étranger. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du parrainage collectif sur son territoire. Ce programme, qui s'ajoute à l'effort gouvernemental en matière d'immigration humanitaire, donne à la collectivité québécoise la possibilité de faire un geste concret en faveur de personnes qui, autrement, n'auraient pu se réinstaller au Québec. Le document *Le parrainage collectif des personnes en situation particulière de détresse — Guide du parrain* rassemble l'information nécessaire sur les étapes à franchir, sur les conditions à remplir et sur la portée de l'engagement de la personne qui souhaite parrainer. Dans le contexte du plan d'action 2010-2011 pour l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes ADS dans les pratiques du MICC, le secteur Immigration s'est engagé à réviser ce guide en tenant compte des principes de l'ADS.

**Groupe cible : les individus, les groupes et les organismes qui désirent parrainer des personnes réfugiées**

Responsable (Collaborateur)

MICC

## **20 / Prendre en considération l'ADS au moment de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie**

Malgré l'évolution sur le plan juridique, l'égalité sociale des personnes de minorités sexuelles n'est pas atteinte. Aujourd'hui encore, elles sont trop souvent victimes de préjugés. Plusieurs études démontrent l'impact de l'homophobie, que ce soit sur leur sécurité, leur santé ou leur vie professionnelle et familiale.

L'ADS a été intégrée lors de l'élaboration de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, parue en décembre 2009. Le plan d'action qui en découle intègre l'ADS dans une majorité de mesures.

**Groupe cible : les personnes gaies, lesbiennes, transsexuelles et transgenres**

Responsable (Collaborateur)

**\_\_\_\_\_**  
*MJQ*

## 21 / Mettre à la disposition de la population un portrait de santé du Québec et de ses régions présentant des données ventilées selon le sexe

Disposer d'un ensemble de renseignements pertinents sur la santé de la population est essentiel à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en vue de son amélioration. C'est pourquoi la Loi sur la santé publique (2001) établit, entre autres, la nécessité d'exercer de manière continue la surveillance de l'état de santé de la population. En vertu de cette loi, le ministre de la Santé et des Services sociaux et les directions de santé publique doivent, de façon concertée, produire et diffuser périodiquement un rapport national et des rapports régionaux sur l'état de santé de la population.

Le *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2011 – 5<sup>e</sup> rapport national sur l'état de santé de la population québécoise* est préparé par le directeur national de santé publique avec la collaboration de l'Institut national de santé publique du Québec. Il sera remis au ministre qui le rendra public et en assurera la diffusion. La majorité des indicateurs de santé qu'il comportera seront ventilés selon le sexe.

Par ailleurs, l'Infocentre de santé publique, exploité par l'Institut national de santé publique, met à la disposition des régions plusieurs indicateurs de santé qui sont mis à jour sur une base annuelle, lesquels sont également ventilés selon le sexe.

### Groupe cible : la population

Responsable (Collaborateur)

MSSS

Partenaire

ASSS, INSPQ, ISQ

## 22 / Rendre accessibles les principaux indicateurs nationaux et régionaux sur l'état de santé et de bien-être des femmes et des hommes en fonction des déterminants majeurs qui influent sur cet état

Jusqu'en 2005, les principaux indicateurs de l'état de santé et de bien-être des Québécoises étaient publiés sur une base quinquennale. En outre, la même année, une première monographie sur la santé des hommes a été rendue publique. La forme éditée de ces monographies ne facilitait pas la mise à jour des données selon les dernières enquêtes réalisées. Afin de pouvoir rendre largement accessibles les principaux indicateurs de l'état de santé et de bien-être des femmes et des hommes, le ministère de la Santé et des Services sociaux a décidé de les produire et de les diffuser sous une forme électronique.

**Groupe cible : les organismes et les associations, le réseau de la santé et des services sociaux, les groupes de recherche et le public**

Responsable (Collaborateur)

MSSS

## 23 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à des actions ciblées lors de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013

Sous la responsabilité du MSSS, le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 a été élaboré avec la collaboration de neuf autres partenaires gouvernementaux. Ce plan d'action a pour objet de mieux circonscrire la réalité de l'itinérance, notamment en fonction des sous-groupes en présence, soit les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes âgées, les autochtones et les personnes immigrantes, ou issues de communautés culturelles. S'adressant aux spécialistes et personnes-ressources qui travaillent auprès des personnes itinérantes de même qu'aux décideurs et aux décideuses des paliers national, régional et local, ce plan d'action doit également permettre de préciser des actions structurantes pour prévenir et contrer l'itinérance. Le plan d'action en question inclut 70 actions regroupées autour de cinq priorités :

- 1 / renforcer la prévention;
- 2 / favoriser la stabilité résidentielle;
- 3 / améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes;

Responsable (Collaborateur)

*MSSS (MAMROT, SAA, SAJ,  
MELS, MESS, MICC, MJQ,  
MSP et SHQ)*

4 / favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire entre les différents groupes de citoyens et citoyennes;

5 / accroître la recherche.

Il a été convenu que l'ADS serait intégrée à des actions ciblées de ce plan d'action et que les partenaires visés prendraient part à ce processus.

**Groupe cible : les personnes en situation d'itinérance ou à risque à cet égard**



## 24 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008, pour des activités ciblées

Le Programme national de santé publique (PNSP) a été lancé en 2003 et mis à jour en 2008. Il présente des activités de prévention, de promotion et de protection de la santé dans six domaines d'intervention, activités qui doivent être réalisées aux niveaux local, régional et national en partenariat avec des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et d'autres secteurs d'activité. Il a été prévu, dans le Plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Santé et des Services sociaux, de préciser certaines activités du PNSP auxquelles serait intégrée l'ADS en vue d'encourager leur adaptation aux besoins spécifiques des femmes et des hommes. Ces activités devront être précisées entre 2011 et 2015, et l'intégration de l'ADS sera alors effectuée selon leur échéancier de réalisation.

### **Groupe cible : la population générale**

Responsable (Collaborateur)

---

*MSSS*

Partenaire

---

*Selon les activités  
ciblées pour une ADS*

## 25 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de lutte contre l'infection par le VIH et le sida, l'infection par le VHC et les infections transmissibles sexuellement

L'état de situation sur la progression des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) au Québec est très préoccupant et fait l'objet d'un suivi étroit. Le MSSS produit chaque année un portrait de cette situation et des projections. Ces portraits démontrent que la progression ou la régression des ITSS est fort différente selon le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique et d'autres réalités comme les problématiques de toxicomanie, de santé mentale, de prostitution et de pauvreté.

Le MSSS a donc décidé d'intégrer l'ADS à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de lutte contre l'infection par le VIH et le sida, l'infection par le VHC et les infections transmissibles sexuellement, en se penchant sur ses spécificités.

Il s'agit principalement de poursuivre la surveillance épidémiologique sur les différentes ITSS selon le sexe et l'âge, de cibler les groupes à risque en fonction de ces données et d'adapter les activités de prévention et les interventions en fonction des réalités et des besoins propres aux femmes et aux hommes selon les groupes ciblés.

**Groupe cible : la population générale, les femmes enceintes, les enfants nouveau-nés, les utilisatrices et les utilisateurs de drogues injectables, les jeunes et les jeunes adultes**

Responsable (Collaborateur)

MSSS

## 26 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à la mise en œuvre du *Programme Qualification des jeunes*

Les jeunes qui quittent les centres jeunesse à l'âge de 18 ans ont besoin d'aide dans bien des cas. Leur réseau social est généralement insuffisant pour les soutenir. Afin de préparer leur passage à la vie autonome, ces jeunes ont des compétences à développer pour bien s'insérer en société, tant sur le plan social que professionnel. Un coup de pouce avant leur sortie des centres s'avère fort utile et permet de faire une différence à long terme. C'est dans cet esprit que les centres jeunesse appliquent le *Programme Qualification des jeunes*, qui rejoint ceux et celles qui ont vécu une période de placement et qui n'ont pas de projet d'avenir.

**Groupe cible : les jeunes des centres jeunesse**

Responsable (Collaborateur)

MSSS

Partenaire

*Association des centres  
jeunesse du Québec  
(ACJQ)*

## 27 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à l'adaptation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie et à leurs proches pour le soutien aux proches aidants et l'hébergement

La reconnaissance du phénomène de l'importance du vieillissement de la population du Québec et des réalités distinctes vécues par les femmes et les hommes âgés a incité le MSSS à lancer un nouveau projet en matière d'ADS, projet lié au vieillissement et à la perte d'autonomie chez ces personnes.

Deux axes prioritaires ont été retenus pour ce projet, soit le soutien aux proches aidants et l'hébergement. Le projet en question doit tout d'abord permettre de documenter ces problématiques selon les réalités et les besoins particuliers des femmes et des hommes visés, soit comme proches aidants, soit comme personnes âgées en perte d'autonomie.

Les données recueillies serviront à élaborer une ou des approches favorisant l'adaptation de certaines réalisations du MSSS et du réseau dans le contexte du soutien aux proches aidants et des services d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

**Groupe cible : les personnes âgées en perte d'autonomie, les proches aidantes et les proches aidants**

Responsable (Collaborateur)

MSSS

Partenaire

*Selon les réalisations*

## 28 / Poursuivre l'intégration de l'ADS à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de formation et de recherche en santé mentale

Le MSSS propose à son réseau certaines activités de formation en santé mentale et encourage l'élaboration de formations, au besoin et selon les ressources à sa disposition.

Le MSSS est aussi engagé, à titre de partenaire financier ou en tant que partenaire-conseil, dans des projets de recherche portant sur la santé mentale, financés par les fonds subventionnaires québécois ou canadiens.

Dans ce contexte, le MSSS s'assurera que l'ADS sera intégrée à d'éventuels projets de formation ou de recherche selon leur nature.

### **Groupe cible : les personnes ayant des troubles de santé mentale**

Responsable (Collaborateur)

---

*MSSS*

Partenaire

---

*ASSS, Fonds  
subventionnaires*

## 29 / Soutenir le développement de réseaux de transport collectif régionaux en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes

Il existe un lien entre la disponibilité des transports, la mobilité et l'accès à la formation et au marché du travail. Pour favoriser l'accès au travail, à la santé et à l'éducation des femmes, principales utilisatrices des services de transport collectif, le gouvernement entend :

- 1 / adapter les méthodes concernant l'ADS au domaine des transports;
- 2 / élaborer du matériel de formation en ADS adapté au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les unités administratives touchées par le développement du transport collectif régional ainsi que pour les sociétés organisatrices de transport en commun;
- 3 / produire, s'il y a lieu, des indicateurs ministériels en transport collectif ventilés selon le sexe;
- 4 / tenir compte des constats issus du projet *Évaluation d'implantation des programmes d'aide au transport collectif régional et au transport collectif des personnes*, qui intègre l'ADS.

**Groupe cible : les utilisatrices et les utilisateurs des transports collectifs**

Responsable (Collaborateur)

---

MTQ

### 30 / Documenter l'état de la participation sociale des personnes handicapées tout en tenant compte de l'ADS, dans le contexte des travaux d'évaluation de la politique *À part entière : pour un véritable exercice de droit à l'égalité*

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission d'évaluer, sur une base collective, l'intégration scolaire, professionnelle et sociale de ces personnes. À cet égard, le gouvernement a confié à l'OPHQ, en 2009, le mandat d'évaluer la politique *À part entière : pour un véritable exercice de droit à l'égalité*.

Cette politique comprend une série de résultats attendus, relativement aux conditions de vie et à la participation sociale des personnes handicapées. Pour mesurer l'atteinte de ces résultats, un tableau de bord des indicateurs de participation sociale et de ses déterminants sera mis à jour régulièrement selon la disponibilité des données. Il comprendra notamment des indicateurs portant sur le revenu personnel des personnes handicapées, les personnes membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu, la scolarité et l'insécurité alimentaire.

#### **Groupe cible : les personnes handicapées**

Responsable (Collaborateur)

OPHQ

### 31 / Offrir annuellement des séances de formation en rédaction épïcène à des clientèles cibles

La rédaction épïcène permet de prendre en considération les femmes et les hommes de façon équitable dans les communications, et d'en assurer une visibilité discrète mais continue. Elle représente un complément de l'ADS dans les communications.

L'Office québécois de la langue française propose une offre de services qui sera réservée à des agentes et à des agents relayeurs des ministères et des organismes gouvernementaux.

**Groupe cible : les agentes et les agents relayeurs des ministères et des organismes gouvernementaux**

Responsable (Collaborateur)

*OQLF*



## 32 / Renforcer la prise en considération des impacts différenciés sur les femmes et les hommes dans les propositions de modification au Régime de rentes du Québec (RRQ)

Depuis 1998, une consultation publique en commission parlementaire a lieu au moins tous les six ans pour analyser la situation du RRQ. Pour éclairer la population, un document de consultation est produit à la lumière de diverses études, recherches et statistiques sur les enjeux et problématiques concernant le RRQ. Dans le contexte de la prochaine consultation publique, il s'agira :

- 1 / de consolider la présentation des données ventilées selon le sexe dans le cas des statistiques annuelles produites sur le RRQ pour mettre en exergue les écarts entre les femmes et les hommes;
- 2 / d'intégrer l'ADS dans le processus de détermination des propositions qui seront soumises dans un document de consultation et, ainsi, d'enrichir l'étude d'impact l'accompagnant.

**Groupe cible : la population générale**

Responsable (Collaborateur)

*RRQ*

### 33 / Insérer l'ADS dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction

Administré par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le Fonds d'initiatives autochtones constitue une enveloppe d'aide financière totale de 125 millions de dollars pour la période 2007-2011. Les sommes issues de ce fonds sont allouées pour mettre sur pied des projets de développement économique des nations ou des communautés autochtones, favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, soutenir des consultations, renouveler ou améliorer des infrastructures communautaires et promouvoir l'action d'organismes communautaires autochtones. Une fois les projets acceptés, les conseils de bande ont cinq ans pour les réaliser. Le SAA entend travailler au renouvellement du Fonds d'initiatives autochtones dès 2010, insérer l'ADS dans son évaluation et en appliquer les recommandations dans sa reconduction.

**Groupe cible : les personnes autochtones**

Responsable (Collaborateur)

SAA

### 34 / Mettre en place des comités de concertation Québec–Premières Nations et Québec–Inuits

Dans le but de maintenir le dialogue, de favoriser la concertation et d'entreprendre des actions pour contrer les problèmes aigus de pauvreté et d'exclusion sociale pour l'ensemble des nations autochtones, les comités Québec–Premières Nations et Québec–Inuits verront le jour. Les travaux de ces comités permettront d'établir des priorités d'action et de faire l'harmonisation nécessaire avec les différents paliers de gouvernement. Le SAA intégrera l'ADS au moment de la mise en place de ces comités.

**Groupe cible : les personnes autochtones**

Responsable (Collaborateur)

SAA

### **35 / Considérer les réalités différenciées des jeunes filles et des garçons dans la mise en œuvre du Programme IDÉO 16/17**

Le Programme IDÉO 16/17 est une mesure d'accompagnement personnalisé ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. L'intégration de l'ADS dans ce programme permettra de garantir l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

**Groupe cible : les jeunes de 16 17 ans**

Responsable (Collaborateur)

---

SAJ



